



Ville de Lure

# **A.E.**

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

OBJET DE LA CONSULTATION :

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES**  
**FEDERALES DE LA PISTE D'ATHLETISME**

**ET**

**REMISE AUX NORMES FEDERALES DES BUTS DE**  
**FOOTBALL DU TERRAIN HONNEUR**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

**LE 19 Juillet 2018 À 12 HEURES**

**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE**

*Articles 28 et 74 II du CMP*

<p>Pouvoir Adjudicateur :</p> <p>Ville de LURE, représentée par M. Eric HOULLEY, Maire, 2 rue de la Font - BP 167 - 70204 LURE CEDEX Tél. 03.84.89.01.01</p>	<p>Personne Responsable du Marché :</p> <p>M. Eric HOULLEY, Maire, 2 rue de la Font - BP 167 – 70204 LURE CEDEX</p>
--	---

<b>ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU (DES) CANDIDAT(S) .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 - MOYENS HUMAINS .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 - REMUNERATION .....</b>	<b>5</b>
4.1 - ENVELOPPE FINANCIERE.....	5
4.2 - PROPOSITION DE PRIX [FORFAIT PROVISoire DE REMUNERATION] .....	5
4.2.1 - Détail de la répartition de la rémunération .....	5
<b>ARTICLE 5 - PAIEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 - AVANCES .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 7 - TAUX DE TOLERANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8 - DETAILS ET DELAIS D'EXECUTION DES ELEMENTS DE MISSIONS</b>	<b>7</b>
7	
<b>ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 10 - DUREE DU MARCHE .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 11 - LISTE DES ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 12 - AFFIRMATION SUR L'HONNEUR .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT .....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 14 - ACCEPTATION DU MARCHE (A REMPLIR PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR) .....</b>	<b>9</b>

## ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### Désignation du signataire du marché public :

M. Eric HOULLEY, Maire de la ville de LURE

### Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

Madame Valérie END  
MAIRIE DE LURE – 2 rue de la Font – 70200 LURE  
Tél : 03.84.89.01.01  
Fax : 03.84.89.01.10  
Courriel : mairie@lure.fr

### Désignation du comptable assignataire :

Monsieur le Trésorier Principal de LURE  
Adresse : Rue du Bourdieu – 70200 LURE  
Tél : 03.84.62.41.40

### Imputation budgétaire :

Investissement :

## ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU (DES) CANDIDAT(S)

### Je soussigné,

M. / Mme (Nom et Prénom) : .....

Agissant au nom et pour compte de la société : .....

Domicilié : .....

.....

Téléphone : .....

Télécopie : Courriel : .....

N° de SIRET : .....

Inscrite au registre du Commerce de .....

Sous le n° .....

### Désignés dans le marché sous le nom " titulaire ",

**M'engage**, après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés :

**Pour mon propre compte**, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

**Comme mandataire du groupement solidaire** formé avec le(s) membre(s) ci-après désignés :

Membr 1

M. / Mme (Nom et Prénom) : .....  
Agissant au nom et pour compte de la société : .....  
Domicilié : .....  
.....

Téléphone : .....  
Télécopie : Courriel : .....  
N° de SIRET : .....

Inscrite au registre du Commerce de .....  
Sous le n°

Membr 2

M. / Mme (Nom et Prénom) : .....  
Agissant au nom et pour compte de la société : .....  
Domicilié : .....  
.....

Téléphone : .....  
Télécopie : Courriel : .....  
N° de SIRET : .....

Inscrite au registre du Commerce de .....  
Sous le n°

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

En cas de groupement solidaire, précisez sur papier à entête, en annexe du présent document, la répartition des prestations accomplies par chacun des membres du groupement.

**ARTICLE 3 - MOYENS HUMAINS**

Conformément à l'article 1.9 du CCAP, le candidat nomme ci-après le Chef de projet, et son suppléant, pour le présent marché.

Chef de projet titulaire :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Portable : .....  
Fixe : .....  
Courriel : .....

Suppléant :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Portable : .....  
Fixe : .....  
Courriel :

Par « Chef de projet », le maître d'ouvrage entend qu'il soit son interlocuteur privilégié, qui assiste à toutes les réunions d'études et durant l'ACT, rédige les comptes rendus, participe aux réunions de chantiers au moins les plus importantes, supervise le travail des dessinateurs et des projeteurs, etc.

## ARTICLE 4 - REMUNERATION

La mission de maîtrise d'œuvre telle que définie à l'article 2 du CCAP est rémunérée par un prix forfaitaire dont les conditions sont précisées ci-dessous.

### 4.1 - ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle est égale à :

**Co**  
**350 000.00 € HT**  
*Trois cent mille euros hors taxes*

### 4.2 - PROPOSITION DE PRIX [FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION]

Taux de rémunération (t) en % :

<b>Forfait provisoire de rémunérations (FP) = (t) x Co :</b>	
<b>Montant hors TVA en €</b>	
<b>TVA à ..... % en €</b>	
<b>Total TVA comprise en €</b>	
<b>Arrêté en toutes lettres à : .....</b>	
.....	

**Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 2.1.2 du CCAP.**

#### 4.2.1 - DETAIL DE LA REPARTITION DE LA REMUNERATION

Conformément à l'article 1.6.2 du CCAP, le maître d'ouvrage peut décider, au terme de chacun des éléments de la mission de maîtrise d'œuvre, de ne pas poursuivre les prestations ; entraînant la résiliation du présent marché.

**Le pourcentage total des phases AVP, PRO, ACT devra être inférieur ou égal à 50% du total de la mission.**

#### Éléments de missions

<b>Éléments de missions</b>	<b>% affecté à l'élément</b>	<b>Forfait provisoire de rémunération par élément (En € HT)</b>

AVP		
PRO		
ACT (DCE)		
EXE		
DET		
OPC		
AOR		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>		

## ARTICLE 5 - PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Compte ouvert au nom de :	
Domiciliation :	
Adresse :	
Code banque :	
Code agence :	
Sous le numéro :	

Les paiements sont effectués en EUROS.

### Cas d'un groupement de prestataires solidaires

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements sont libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

### Cas de paiement sur plusieurs comptes

Le titulaire précise, sur papier à entête, pour chacun des comptes à créditer, le détail des prestations concernées.

Le document devra être daté, signé, cacheté avec la mention « *lu et approuvé* » et annexé au présent Acte d'Engagement.

### Cas du paiement de sous-traitance [article 8 – du présent AE]

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

## ARTICLE 6 - AVANCES

Conformément à l'article 2.3.1 du CCAP le ou les candidats ci-avant désignés :

Refusent de percevoir l'avance,

Acceptent de percevoir l'avance.

## ARTICLE 7 - TAUX DE TOLERANCE

Coût prévisionnel des travaux (article 4.2 du CCAP) : le taux de tolérance (X1) est fixé à (en %).

Le taux de tolérance X1 en % (à compléter) : .....

Coût résultant des contrats de travaux (article 5.1 du CCAP) : le taux de tolérance (X2) est fixé à 4 %.

## ARTICLE 8 - DELAIS D'EXECUTION DES ELEMENTS DE MISSIONS

Éléments de missions		Délai par phases, en jours calendaires à compter de la réception des OS	Echéances à respecter
Avant-Projet	AVP		
Projet	PRO		
Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (Dossier de Consultation des Entreprises)	ACT (DCE)		
Etudes d'Exécution	EXE		Phase préparatoire des travaux : <b>En..... 2019</b> Période estimative travaux : .....
Direction d'Exécution des contrats de Travaux	DET	Délai de diffusion des comptes rendus hebdomadaire : ..... Délai de traitement des situations de travaux : .....	
Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du chantier	OPC		Fin des travaux : <b>Fin août 2019</b>
Assistance Opérations de Réception (Dossier des Ouvrages Exécutés)	AOR (DOE)		

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé dans le CCAP.

## ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément

des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de : Montant hors T.V.A. .... euros (en chiffres)  
T.V.A. au taux de ..... %, soit ..... Euros (en chiffres) Montant T.V.A. incluse ..... euros (en chiffres)  
(..... euros HT) (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Nature de la prestation	Montant HT (euros)	TVA au taux de .....% (euros)	Total TTC (euros)
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
<b>Total</b>	.....	.....	.....

Le montant total de la créance qui pourra être présentée en nantissement ou être cédée, est ainsi de :

..... euros  
(.....euros) T.V.A. incluse.

## ARTICLE 10 - DUREE DU MARCHE

Conformément à l'article 13 du CCAG-PI, le point de départ du délai d'exécution est fixé à la date de notification du marché.

Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

## ARTICLE 11 - LISTE DES ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Annexe 1 - Demande d'acceptation d'un sous-traitant  
Annexe 2 - Déclaration sur l'honneur d'un sous-traitant  
Autre annexe : - .....  
- .....

## ARTICLE 12 - AFFIRMATION SUR L'HONNEUR

- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber,  
 J'affirme, sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que le groupement solidaire dont je suis le mandataire, ne tombe pas,



Sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

## **ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

**Fait en un seul original**

A ....., le .....

*Mention manuscrite "lu et approuvé"*

Signature(s) du (des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

## **ARTICLE 14 - ACCEPTATION DU MARCHE (A REMPLIR PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR)**

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

A LURE, le.....

*Signature de l'autorité compétente en vertu de la délibération n° 08 du 23 avril 2014.*

**Cadre pour nantissement ou cession de créance <sup>(1)</sup>:**  
*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché
- La partie des prestations évaluées à .....  
Euros (en lettres)  
Que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- La partie des prestations évaluées à .....  
euros (en lettres)  
et devant être exécutées par ..... en qualité de :
  - Cotraitant
  - Sous-traitant

A ....., le <sup>(2)</sup>  
..... Signature,

**Annotations ultérieures éventuelles**

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à .....  
euros (en lettres)

*(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie. (2) Date et signature originale.*

**ANNEXE 1 - EN CAS DE SOUS-TRAITANCE : DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT <sup>(1)</sup>**

**A dupliquer et à compléter pour chacun des sous-traitants**

**MARCHE :**

.....  
.....

Titulaire : .....

Objet : .....

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

Nature : .....  
.....

Montant T.V.A. comprise : ..... (€)

**SOUS-TRAITANT**

Nom, raison ou dénomination sociale

.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

.....

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

.....

Adresse :

.....

.....

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

.....

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....

Date (ou mois) d'établissement des prix :

.....

Modalités de variation des prix :

.....

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....

.....

**PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ART 109 DU  
CMP :**

Monsieur le Président

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :**

Monsieur le Trésorier Principal de LURE

Le pouvoir adjudicateur

Le mandataire

L'entrepreneur

*(1) Cette annexe constitue un modèle à utiliser par les candidats pour l'établissement de leurs propositions en vue de désigner dans le marché les sous-traitants qui seront payés directement. Lorsque le candidat ayant conclu le contrat de sous-traitance sera un cotraitant, sa signature sur cette annexe devra être suivie par celle du mandataire.*

## **ANNEXE 2 - EN CAS DE SOUS-TRAITANCE : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT**

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

- a. Condamnation définitive :
  - Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L.2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
  - Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- b. Lutte contre le travail illégal :
  - Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L.8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
  - Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
- c. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics
  - être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- d. Liquidation judiciaire :
  - ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e. Redressement judiciaire :
  - ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;
- f. Situation fiscale et sociale :
  - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et

acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g. Marchés de défense et de sécurité :

- Ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
  
- Avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h. Que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Fait à ....., le ..... Le signataire